SCEAUX.fr

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales permet de voter lors des scrutins locaux, nationaux et européens.

Le vote par procuration

Le vote par procuration permet de se faire représenter par un électeur de son choix, désigné comme mandataire, si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre dans le bureau de vote où vous êtes inscrit le jour de l'élection.

La carte électorale

Chaque personne nouvellement inscrite sur les listes électorales reçoit une carte électorale par courrier. Celle-ci est gratuite et valable pour toutes les consultations politiques au suffrage direct.

Le jour du vote

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter avec une pièce d'identité et votre carte électorale au bureau de vote indiqué sur cette dernière.

Commission de contrôle

Le maire est chargé de procéder aux inscriptions et radiations sur la liste électorale de la commune. Le législateur a créé une commission de contrôle dans chaque commune, compétence pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du maire.

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

01 41 13 33 00

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom

✖ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION **STRATIS**